



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/76 : ELECTION D'UN ADOINT SUITE AU DECES DE Mr ROGER BENAUD

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que suite au décès de Roger BENAUD, adjoint au Maire, il y a lieu de procéder, en application de l'article L2122-10 du CGCT, à l'élection d'un nouvel adjoint pour le remplacer. Est proposé au poste de 5^{ème} adjoint, Jean-Luc AUBERT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération des membres présents, 18 voix « Pour » et cinq abstentions (Magali GUEIRARD, Hubert GREFFE, Louis NOZZI, Roger ROSSI et Marie-Isabelle FERNANDEZ).

DECIDE de désigner Jean-Luc AUBERT, Adjoint au maire, qui occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant à savoir 5^{ème} adjoint.

Pour Copie Conforme,

Le 30 septembre 2014

Le Maire,

Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/77 : NOMINATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT DU HAUT DE L'ARC

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que suite au décès de Roger BENAUD, adjoint au Maire, élu auprès du Syndicat du Haut de l'Arc, il y a lieu de désigner un nouveau délégué syndical amené à siéger au sein de l'Assemblée de cette structure intercommunale pour y représenter la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération des membres présents, 18 voix « Pour » et cinq abstentions (Magali GUEIRARD, Hubert GREFFE, Louis NOZZI, Roger ROSSI et Marie-Isabelle FERNANDEZ).

DECIDE de nommer Jean-Luc AUBERT pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014

Le Maire,

Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/78 : MISE A JOUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que suite au décès de Roger BENAUD, membre titulaire de la Commission d'Appel d'offres, il est nécessaire d'actualiser la composition de cette commission.

Conformément à l'article 22-III alinéas 3 et 4 du Code des Marchés Publics, « il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ».

Dans ces conditions, Mr BENAUD doit être remplacé par Mr Raymond MALLET, premier suppléant de la liste, qui devient ainsi titulaire en lieu et place du membre titulaire décédé, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle élection de la commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération des membres présents, 18 voix « Pour » et 5 voix « contre » (Magali GUEIRARD, Hubert GREFFE, Louis NOZZI, Roger ROSSI et Marie-Isabelle FERNANDEZ).

APPROUVE la nouvelle composition de la commission d'appel d'offre qui s'établit comme suit :

Membres titulaires

Monsieur Raymond MALLET
Madame Véronique PECOUL
Monsieur Benjamin ANGUILLE

Membres suppléants

Monsieur Jean-Luc AUBERT
Monsieur Bruno PHILIPPE

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,
Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/79 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2014-47 RELATIVE A LA DESIGNATION DE LA COMMISSION LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire,
rappelle à l'Assemblée qu'en séance du conseil municipal en date du 18 avril 2014, il a été instauré la commission de révision des listes électorales, constituée de 6 élus. Toutefois, les services de la Sous-Préfecture nous ont rappelé qu'en vertu de l'article 17 du Code Electoral, cette commission était de droit composée du maire ou de son représentant, du délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance. Ces deux derniers étant déjà nommés, il est inutile de maintenir cette commission. Il est donc demandé de retirer la délibération initiale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECISE de retirer la délibération n°2014-47 en date du 19 avril 2014 qui consistait à procéder, à tort, à l'instauration d'une commission municipale chargée de la révision des listes électorales, contrairement aux dispositions de l'article 17 du Code Electoral.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/80 : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES ELUS DU CCAS

Monsieur le Maire,

rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, en séance du 18 avril 2014, a désigné les élus municipaux devant siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS. L'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et de la Famille dispose que « le Conseil d'Administration est présidé par le Maire et comprend...huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal », le maire ne pouvant donc pas être à la fois président et membre du Conseil d'Administration. Il y a donc lieu de compléter le collège des membres élus du CCAS conformément à la réglementation en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECISE de désigner les membres élus suivants pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

- Madame Jeanne GUILIANI
- Madame Catherine AMBROGIO
- Madame Angèle BELCASTRO
- Madame Elvire CHEVANCHE
- Madame Frédérique MARGOGNE
- Madame Francine PACCUTO
- Madame Marie-Isabelle FERNANDEZ
- Monsieur Roger ROSSI

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/81 : MODIFICATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1^{er} juillet 2014,

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la réorganisation et de la restructuration des services, et en adéquation avec les recommandations de la Trésorerie de Trets visant à maîtriser la masse salariale de la commune, il y a nécessité dans l'intérêt du service de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à 30h.

Par ailleurs, suite à la demande d'un agent visant à réduire son temps de travail, il y a lieu de transformer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe titulaire à 33h30 en poste à 26h par semaine.

Le Maire propose à l'Assemblée de supprimer un poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire à 30h et de transformer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe titulaire à 33h30 en poste à 26h par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération des membres présents, 18 voix « Pour » et 5 voix « contre » (Magali GUEIRARD, Hubert GREFFE, Louis NOZZI, Roger ROSSI et Marie-Isabelle FERNANDEZ)

DECIDE :

- **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à 30h.
- **DE TRANSFORMER** un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe titulaire à 33h30 en poste à 26h par semaine.
- **D'ADOPTER** la modification du tableau des effectifs de la commune ainsi proposée tel que joint à la présente délibération.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 29 septembre 2014**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/82 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – ASSAINISSEMENT -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération des membres présents, 18 voix « Pour » et cinq abstentions (Magali GUEIRARD, Hubert GREFFE, Louis NOZZI, Roger ROSSI et Marie-Isabelle FERNANDEZ).

APPROUVE la décision budgétaire suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Dépenses	Recettes
	C/131 subvention CG13 57 108
TOTAL 0	TOTAL 57 108

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/83 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – COMMUNE -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération des membres présents, 18 voix « Pour » et cinq abstentions (Magali GUEIRARD, Hubert GREFFE, Louis NOZZI, Roger ROSSI et Marie-Isabelle FERNANDEZ).

APPROUVE la décision budgétaire suivante :

Fonctionnement-commune

Dépenses		Recettes	
6574 Subventions	- 29 000	Néant	
6042 Prestations de service	4 000		
6227 Frais contentieux	20 000		
73925 Fonds péréquation Ress. fiscales	5 000		
TOTAL	0	TOTAL	0

Investissement- commune

Dépenses		Recettes	
C/21312-85 Réfection bâtiments communaux	236 601	C/1323-85 subvention CG13	60 000
C/2152-92 Modernisation chemins ruraux	241 524	C/13251-85 subvention CPA	42 740
C/2031-97 PAE Rue d'Auriol	25 000	C/1321-92 subvention Etat	148 940
C/2152-109 Aménagements de voirie	50 000	C/13251-92 subvention	100 635
C/2138-113 Réhabilitation immeuble	22 000	C/1321-109 subvention Etat	60 000
C/2188-15 Acquisition matériel	10 000	C/1323-109 subvention CG 13	35 760
		C/1323-116 subvention CG 13	137 050
TOTAL	585 125	TOTAL	585 125

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,
Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/84 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CPA POUR L'ACQUISITION DE VEHICULE DE VOIRIE

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que le parc de véhicules des services techniques est vieillissant et les réparations qui s'imposent sont souvent plus coûteuses que la valeur du véhicule en elle-même. De plus, dans le cadre de la réorganisation du service d'entretien des espaces verts et de la voirie, de nouveaux besoins se font ressentir. Afin de doter le personnel de véhicules en nombre suffisant, la commune envisage l'acquisition. Il est proposé au Conseil de solliciter un fonds de concours auprès de la CPA pour financer cette dépense d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition de véhicule de voirie et **SOLLICITE** un fonds de concours auprès de la CPA pour financer cette dépense d'investissement.

Pour Copie Conforme,

Le 30 septembre 2014

Le Maire,

Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/85 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CG 13 AU TITRE DU FDADL 2015 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE NEUF DE VOIRIE

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que le parc de véhicules des services techniques est vieillissant et les réparations qui s'imposent sont souvent plus coûteuses que la valeur du véhicule en elle-même. De plus, dans le cadre de la réorganisation du service d'entretien des espaces verts et de la voirie, de nouveaux besoins se font ressentir. Afin de doter le personnel de véhicules en nombre suffisant, la commune envisage l'acquisition d'un camion benne neuf. Un devis a été établi dont le montant s'élève à 17 500 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition d'un véhicule neuf de voirie et **SOLLICITE** auprès du CG 13, une subvention au titre de l'exercice 2015, dans le cadre du dispositif du FDADL, au taux maximum, pour financer cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la régularisation de cette affaire.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/86 : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT ET DE LA CPA POUR LA CREATION D'UN LOGEMENT SOCIAL

Monsieur le Maire,

rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a exercé son droit de préemption en 2013 pour acquérir une maison de village sise av St Eloi dans l'optique de la réhabiliter afin de produire un logement locatif social.

Il convient désormais de demander un agrément auprès de l'Etat et de solliciter des financements auprès des différents partenaires institutionnels. Ce projet de réhabilitation, coût d'acquisition compris, s'élève à 225 803 € hors subvention. Mr le Maire propose donc, compte tenu de l'intérêt général que présente ce projet, de l'autoriser à solliciter un agrément auprès de Mr le Préfet, ainsi que les subventions et fonds de concours auprès de l'Etat, de la Région et de la Communauté du Pays d'Aix, et ce au taux le plus élevé possible et de signer tout document y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un agrément auprès de Monsieur le Préfet, ainsi que les subventions et fonds de concours auprès de l'Etat, de la Région et de la Communauté du Pays d'Aix et ce, au taux le plus élevé possible.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/87 : ACTUALISATION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que l'arrêté n°FCPE1408305A du 8 août 2014 actualisant pour 2015 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité a été publié au Journal Officiel du 28 août 2014.

Les limites supérieures des coefficients multiplicateurs de la taxe s'élèvent désormais à 8,50 pour les communes contre 8 précédemment. A titre indicatif, la taxe locale sur la consommation d'électricité versée à la commune par les fournisseurs d'électricité représente une recette moyenne de fonctionnement de 90 000€ environ par an.

Si la Commune souhaite actualiser le coefficient multiplicateur pour 2015, une délibération doit être adoptée avant le 1^{er} octobre 2014. Il est proposé au Conseil de fixer pour 2015 le coefficient multiplicateur de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité à 8,5.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération des membres présents, 18 voix « Pour », 4 voix « contre » (Magali GUEIRARD, Hubert GREFFE, Louis NOZZI et Roger ROSSI) et 1abstention (Marie-Isabelle FERNANDEZ)

DECIDE de fixer pour 2015 le coefficient multiplicateur de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité à 8,5.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau tarif.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/88 : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SMED POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT EN GAZ NATUREL ET SES SERVICES ASSOCIES

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) en date du 26 juin 2014 portant sur « l'adhésion à un groupement de commandes et l'autorisation à lancer et signer les accords-cadres et marchés subséquents »,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Peynier d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SMED 13 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1^{er} : - D'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SMED 13 en application de sa délibération du 26 juin 2014.

Article 2 : L'adhésion de la Commune de Peynier à ce groupement de commandes coordonné par le SMED 13.

Article 3 : - D'accepter la participation financière telle qu'elle est fixée et révisée à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 4 : - D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/89 : ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU VOYAGE SCOLAIRE D'UN COLLEGIEN

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée qu'il a été saisie d'une demande émanant du Collège du Font d'Aurumy à Fuveau, relative au versement d'une participation financière à un voyage scolaire pour un jeune peynièren (DUSSON Valentine) scolarisé dans leur établissement. Le coût de ce voyage à Barcelone pour 4 jours consécutifs s'élève à 280€ par enfant.

La commune doit se prononcer sur le montant de sa participation éventuelle. Il est proposé d'attribuer à cette collégienne une subvention de la commune de 40€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention de 40€ au Collège Font d'Aurumy de Fuveau représentant une participation financière au voyage scolaire d'une jeune collégienne scolarisée dans cet établissement et résidant sur la Commune de Peynier.

PRECISE que les crédits budgétaires correspondant à cette dépense sont inscrits au budget de la commune au compte 6574.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE (B.-du-Rh.)





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/90 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DU TRESOR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Mme CHASSENDE PATRON Fabienne, Receveur Municipal.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/91 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA SARL LC5 DANS LE CADRE DU PAE SAINT-ZACHARIE

Par délibération du 16 novembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de participation au titre du Programme d'Aménagement d'Ensemble PAE « Chemin de Saint Zacharie », avec Monsieur Patrick RAOUX, pour la réalisation d'un lotissement de 5 lots « Les Prairies du Jas ».

La convention a été signée par Monsieur RAOUX, intuitu personae.

A cette date, la SARL qui allait réaliser l'opération de lotissement, se mettait en place.
Il s'agit de la SARL LC5, dont Monsieur Patrick RAOUX est devenu gérant.

La convention prévoyait le versement d'une participation de 125 000 € payable en deux fois.

50 000 € ont été versés.

Pour le versement du solde soit 75 000 €, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention initiale afin qu'il soit pris en compte par la SARL.

Le Maire présente au Conseil Municipal cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

entendu l'exposé du Maire, après délibération des membres présents, 20 voix « Pour » et 3 abstentions (Magali GUEIRARD, Hubert GREFFE, Louis NOZZI)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de participation du PAE Saint-Zacharie, à passer avec Monsieur Patrick RAOUX et la SARL LC5,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant,
- **DIT** que le paiement du solde de la participation soit 75 000 €, par la SARL LC5, s'effectuera dès signature de cet avenant.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/92 : CONVENTION DE TRAVAUX AVEC ERDF DANS LE CADRE DU PAE « LE DEVANCON »

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que dans le cadre du Plan d'Aménagement d'Ensemble du Devançon, une étude détaillée a été lancée pour déterminer la solution technique à mettre en œuvre pour garantir les meilleures conditions de fourniture d'électricité sur le secteur. A l'issue de cette étude, une proposition de raccordement de 8 lots nus + 1 construit a été établie par ERDF qui s'élève à 13 477,72 € TTC. Ces travaux étaient englobés dans le coût d'ensemble du PAE, financé en partie par les participations des pétitionnaires de permis de construire. Il est donc proposé au conseil de valider cette convention avec ERDF pour poursuivre les aménagements sans ce secteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

entendu l'exposé du Maire, après délibération des membres présents, 22 voix « Pour » et 1 abstention (Hubert GREFFE)

APPROUVE la convention de travaux avec ERDF relative au raccordement électrique du quartier Le Devançon Haut, chemin de Pourrachon, dont le montant s'élève à 13 477,72 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la régularisation de cette affaire.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Véronique PECOUL, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/93 : CESSIION D'UNE PARCELLE COMMUNALE QUARTIER L'AUDIGUIER

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que par délibération en date du 3/07/2013, le conseil municipal validait la demande de riverains de la Route de Puylobier qui souhaitaient acquérir, dans le cadre des travaux d'entrée de ville, une parcelle communale afin de réaménager leur entrée.

Depuis, la commune a mandaté le Cabinet de géomètre Expert D'AMORE afin d'établir le document d'arpentage nécessaire à la division de la parcelle AZ 907 et l'avis de France Domaines a été sollicité et actualisé. Le prix de vente est fixé conformément à cet avis à 5250 € HT. Il est précisé qu'une servitude non aedificandi sera portée à l'acte de cession.

Enfin, à la demande de l'acquéreur, l'acte de vente sera signé chez Maître JAUME, notaire à Trets.
Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la validation définitive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession d'une parcelle communale sise quartier l'Audiguier, route de Puylobier, issue d'une division de la parcelle AZ 907, d'une superficie de 50m2, au prix fixé par le service des Domaines soit 5 250 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant devant Me GERAUD-JAUME, Notaire à Trets. .

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Mme MARGOGNE Frédérique prend place en séance, sa procuration initiale est donc suspendue.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/94 : INSTAURATION D'UN COMITE TECHNIQUE PARITAIRE : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL ET DE LA COLLECTIVITE - RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée qu'en application de l'article 1^{er} du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, l'organe délibérant de la collectivité doit fixer le nombre de représentants titulaires du personnel auprès du comité technique, après consultation des organisations syndicales,

En application de l'article 26 dudit décret, l'organe délibérant de la collectivité peut prévoir le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 17 septembre 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif des agents titulaires, stagiaires, non titulaires et agents de droit privé apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 71 agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

- 1. FIXE** à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- 2. DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- 3. DECIDE** le **recueil**, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Pour Copie Conforme,

Le 30 septembre 2014

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Mme MARGOGNE Frédérique prend place en séance, sa procuration initiale est donc suspendue.

Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/95 : DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES – CHEMIN DE LA LECQUE ET IMPASSE PRIVEE DE LA LECQUE

Monsieur le Maire,
rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 14 décembre 2006, il a été décidé de procéder à la numérotation et nomination de certains chemins communaux.

Cette numérotation est basée sur une triple logique, à savoir :

- Là où les habitations sont assez denses et où apparemment la possibilité de construction est réduite à zéro, il conviendra d'améliorer le système de numérotation conventionnel.
- Là où les habitations présentent un caractère d'implantation discontinue, il faudra appliquer une numérotation au linéaire en prenant soin d'attribuer le plus petit numéro à l'habitation la plus proche du centre-ville ou du pôle de vie (Les Michels, La Treille) et en respectant la règle évidente des numéros pairs à droite et impairs à gauche.
- En toute zone, il sera obligatoire de nommer les chemins qui sont, à ce jour, dépourvus de noms. Enfin, la commune se chargera d'avertir les propriétaires, les locataires et les services publics de la mise en place de cette identification indispensable.

Il est proposé de continuer dans cette démarche pour quelques chemins supplémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de procéder à la nomination et à la numérotation de l'impasse privée de la Lecque ainsi qu'à la numérotation du chemin de la Lecque.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 29 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 22 septembre 2014
Date de convocation : 22 septembre
2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception d'Angèle BELCASTRO, France LUCIANI, Francine PACCUTO et Bruno PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement procuration à Christian BURLE, André MAUNIER, Jeanne GUILIANI et Raymond MALLET. Mme MARGOGNE Frédérique prend place en séance, sa procuration initiale est donc suspendue.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2014/96 : DESHERBAGE DES OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire,
informe l'Assemblée que la bibliothèque municipale, dans le cadre de la gestion de son fonds documentaire, fait l'acquisition de nombreux ouvrages chaque année avec le budget qui lui est alloué. Les listes des documents achetés et les factures sont archivées.

De la même manière, la bibliothèque doit chaque année « désherber » un certain nombre de documents, c'est-à-dire les supprimer. Ces documents sont supprimés selon leur état (livres abîmés) ou selon leur pertinence (livres périmés). Les listes des documents désherbés sont archivées.

Ces livres sont, selon leur état et leur intérêt, jetés ou donnés (quelquefois à la crèche et aux écoles) mais le plus souvent à des associations caritatives. La bibliothèque a transmis à la commune les listes de documents à désherber dans le fonds jeunesse (documentaires, premières lectures et bandes dessinées).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'opération de désherbage de documents au sein de la bibliothèque municipale conformément à la liste établie et ci-jointe.

Pour Copie Conforme,
Le 30 septembre 2014

Le Maire,
Christian BURLE

